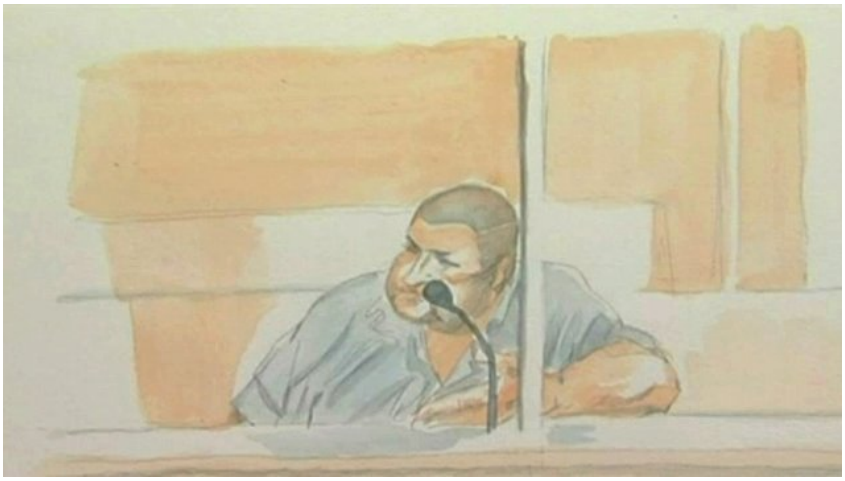
Viols d’octogénaires : perpétuité pour Norredinne Dif

23/05/2014 à 19h16



Après quatre heures de délibéré, **Norredinne Dif** a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d’une peine de sûreté de vingt-deux années. « nombreux sont ceux qui ont écrit que l’alcool a pu favoriser ses passages à l’acte. » Nous sommes en 2003, aucune prise en charge ne lui permet de lutter contre son addiction. « L’injonction arrive en 2008, il est trop tard. » Curable, réadaptable, « **tout n’est pas perdu avec cet homme**. On n’a pas fait tout ce qu’il fallait faire. » Norredinne Dif a été condamné à la peine requise. **Cependant, la cour et le jury n’ont pas ordonné de rétention de sûreté.**

Source

Merci à **maxb007**